

N° 894 du 18 décembre 2024 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité



FEDERER FOUR BATIR
www.otr.tg

Drame d'Agoe-Zongo Page 3



- LES RESPONSABILITÉS PÉNALES VONT ÊTRE SITUÉES
- TOUTES LES SUITES JUDICIAIRES APPROPRIÉES VONT ÊTRE APPLIQUÉES

LE PROPRIÉTAIRE DE LA SEMI-REMORQUE EN GARDE À VUE Page 3

Le RGPH-5 et la situation de la pauvreté au Togo

DES PROGRÈS DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE ENREGISTRÉS Page 3



Décentralisation
LE GOUVERNEUR DE LA RÉGION DES SAVANES AFFOH ATCHA-DÉDJI PREND OFFICIELLEMENT FONCTION Page 6

Togo
BONNE NOUVELLE, L'HOTEL ÉCOLE LEBENÉ SE REPOSITIONNE DANS L'UNIVERS HÔTELIER Page 4



Réparations mémorielles

LE HCRRUN IMPLIQUE TOUS LES ACTEURS POUR UNE COMPRÉHENSION COMMUNE

Le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) organise depuis le mardi 10 décembre 2024 à Lomé, un atelier national d'échanges et de renforcement de capacités sur les réparations d'ordre mémoriel.

Cette rencontre de trois jours, réunit des personnes-ressources telles que les historiens, les juristes, les sociologues, les OSC, mais également les députés, les experts du ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, les élus locaux entre autres.

Elle s'inscrit dans le cadre des efforts visant à susciter au sein des populations et des décideurs une compréhension commune sur la problématique globale des réparations mémorielles en justice transitionnelle et les mesures de réparations mémorielles telles que préconisées dans le contexte togolais.

La rencontre va permettre ainsi d'édifier les populations sur les réparations mémorielles en justice transitionnelle ; de renseigner les populations sur les différents aspects des réparations mémorielles préconisées par la CVJR ; d'avoir une compréhension commune des réparations mémorielles proposées par la CVJR ; d'avoir une meilleure appréhension des difficultés liées à la réalisation des réparations mémorielles.

Place de la mémoire dans les sociétés sortant de crises, lois et réparations mémorielles dans les processus de justice transitionnelle : dilemmes et opportunités, les réparations mémorielles au Togo : enjeux et défis sont entre autres thématiques qui vont être abordées au cours de ces trois jours d'échanges.

"Nous tenterons au cours de nos travaux, de mieux saisir les débats prégnants sur les frontières poreuses entre Histoire en tant que science et Mémoire comme expression sociale du passé qui investit de façon irrésistible le langage et le champ politiques. Il s'agira également au cours de nos échanges, d'appréhender avec plus de finesse la place de la mémoire, ainsi que les difficultés liées à l'élaboration et l'exécution des lois et des réparations mémorielles dans la reconstruction des sociétés déchirées par les violences et les violations des droits humains. Il sera enfin question, d'aborder en profondeur le cas spécifique du Togo pour épulcher la lettre et l'esprit de réparations mémorielles, en dégager les enjeux et défis et procéder, au regard des textes qui régissent notre pays, à une ébauche sur les rôles que sont appelés à jouer les différents acteurs", a affirmé Awa Nana-Daboya, présidente du HCRRUN.

Cette rencontre d'échanges selon elle, est, par conséquent, une invite à tous les Togolais pour apporter leurs parts respectives à l'œuvre d'apaisement et de réconciliation en cours.

"Ce rendez-vous doit être pour nous une opportunité pour inventer des approches crédibles susceptibles de rassembler les Togolais autour d'une mémoire moins conflictuelle et porteuse d'espérance pour un avenir plus harmonieux. Il nous offre un cadre idéal pour exposer librement nos réflexions, émettre dans le respect de nos différences, les avis et les propositions que nous jugerons utiles et porteurs en vue de l'atteinte des objectifs poursuivis", a précisé Awa Nana-Daboya.

Les mesures d'apaisement et de redressement d'ordre mémoriel ont été suggérées par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), mise en place avec pour objectif de « faire la lumière sur les actes de violences à caractère politique commis par le passé, d'étudier les modalités d'apaisement des victimes » et de « proposer au gouvernement des mesures à prendre pour les réparations.. Celles-ci ont pour finalité de restaurer la mémoire collective en redressant les atteintes et les torts dont elle a été victime.

Drame d'Agoe-Zongo

LE PROPRIÉTAIRE DE LA SEMI-REMORQUE EN GARDE À VUE

- LES RESPONSABILITÉS PÉNALES VONT ÊTRE SITUÉES
- TOUTES LES SUITES JUDICIAIRES APPROPRIÉES VONT ÊTRE APPLIQUÉES

Ce sont entre autres décisions qu'a prises le gouvernement togolais lors de son conseil des ministres du lundi 16 décembre 2024, suite au drame survenu le vendredi 13 décembre dernier sur la nationale N°1 à Lomé au quartier Agoe-Zongo.

En effet, le vendredi 13 décembre 2024 aux environs de 14 heures, un accident de circulation est survenu à Agoè-Zongo

s'est incliné devant la mémoire de ces victimes et exprimé de nouveau des condoléances aux familles endeuillées, et souhaité également un prompt rétablissement aux blessés.

Par ailleurs, le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé au vu des circonstances dans lesquelles le drame est survenu, a donné des instructions pour que toutes

l'enquête ouverte par le Procureur de la République, afin que les responsabilités pénales soient clairement situées et reçoivent toutes les suites judiciaires appropriées », précise le communiqué du conseil des ministres qui précise en outre que « au regard des conditions irrégulières du gabarit de la semi-remorque transportant une citerne à gaz et ayant occasionné cet accident



entraînant l'effondrement du tablier Est de la passerelle piétonne. Le bilan provisoire de cet accident est de huit (08) morts, trois (03) blessés graves évacués à l'hôpital pour des soins et d'importants dégâts matériels. En conseil des ministres le lundi dernier, le gouvernement dans son communiqué

les victimes et les familles concernées bénéficieront d'un accompagnement adéquat de l'État, en tenant compte des circonstances de ce drame.

« Il a instruit le gouvernement de veiller à faire toute la lumière sur cet accident, et en particulier, en suivant avec attention les résultats de

dramatique, le dirigeant de la société propriétaire de la semi-remorque a été écouté par la police judiciaire et placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête. De même, les dirigeants des entreprises chargées de la construction de l'ouvrage et de ses accessoires ont également été convoqués et écoutés ».

VOICI L'INTÉGRALITÉ DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

1. Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 16 décembre 2024, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. Le Conseil des ministres a examiné et adopté un (01) projet de loi, deux (02) décrets, et écouté trois (03) communications.

Au titre du projet de loi,

3. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi de finances rectificative, exercice 2024.

4. Le Projet de loi de finances rectificative, exercice 2024, est élaboré dans le respect du principe de sincérité budgétaire et de transparence dans la gestion des finances publiques, dans un contexte où l'économie est marquée par des incertitudes sur le plan sous régional, régional et international.

5. L'activité économique nationale au terme du premier semestre 2024 devrait s'inscrire en hausse avec une croissance prévue à 6,6% contre 6,4% en 2023, en phase avec le dyna-

misme attendu dans tous les secteurs de l'économie.

6. Toutefois, au regard des défis liés au resserrement des conditions de financement, les prévisions budgétaires initiales de l'exercice 2024 ont été revues. Les économies réalisées ont été, ainsi, affectées à des dépenses d'urgence.

7. En définitive, le projet de budget de l'État qui ressort du projet de loi de finances rectificative, exercice 2024, est projeté à 2.250,6 milliards de francs CFA en charges et en ressources contre 2.179,2 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 3,3%, correspondant à 71,4 milliards de francs CFA.

A travers ce projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques de développement en lien avec la Feuille de Route 2025, tout en renfor-

Suite à la page 7

Le RGPH-5 et la situation de la pauvreté au Togo

DES PROGRÈS DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE ENREGISTRÉS

Dr Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République a présidé, le vendredi 13 décembre 2024, au nom du chef de l'Etat, l'atelier de présentation des résultats détaillés du Cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et de la deuxième édition de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-2). Une présentation effectuée en présence des représentants des ministères sectoriels, des partenaires techniques et financiers notamment de la Banque mondiale et du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) ainsi que des acteurs du secteur privé, de la société civile et des médias.

En effet, ces dernières années, le gouvernement s'est engagé, sous le leadership du Président de la République, à renforcer l'inclusion sociale et économique et améliorer le bien-être des populations afin de « ne laisser personne pour compte ». En vue de disposer d'outils de

des principales caractéristiques de cette population togolaise est sa jeunesse.

En effet, l'âge moyen est de 23,4 ans, et les jeunes de moins de 15 ans représentent environ 42% de la population totale. Le taux d'accroissement annuel moyen a connu une légère baisse passant de 2,9% en 2010

décès pour 1 000 naissances vivantes en 2022.

Sur le plan économique, la pauvreté monétaire, traditionnellement évaluée à partir des revenus ou des dépenses des ménages, montre des limites dans les contextes où la population est majoritairement ru-

pourcentage en moins de 6 ans. Cependant, les défis restent importants avec des disparités régionales. La région des Savanes enregistre toujours l'incidence la plus élevée, tandis que le Grand Lomé reste la région où la pauvreté monétaire reste la plus faible.

Ces améliorations sont le fruit de la politique d'inclusion sociale et économique du chef de l'Etat conformément à l'axe 1 de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Les efforts soutenus du gouvernement et de ses partenaires se sont matérialisés par la mise en œuvre de plusieurs initiatives en autres, les programmes School Assur et de cantines scolaires, la gratuité des frais de scolarité et d'inscription aux examens qui accompagne les projets d'infrastructures éducatives. A cela s'ajoutent le Programme

« Je saisis cette occasion pour lancer un appel à tous les togolais pour une mobilisation forte dans le cadre de l'enregistrement biométrique (e-ID) en cours en vue de bénéficier de ces programmes sociaux le moment venu ».

Elle a exprimé la gratitude du gouvernement à tous les acteurs particulièrement aux partenaires techniques et financiers pour leurs appuis constants notamment dans la réalisation du RGPH-5 et de la EHCVM-1 et 2.

La Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, Dr Sandra Ablamba Johnson a exprimé la gratitude du gouvernement à tous les acteurs particulièrement aux partenaires techniques et financiers pour leurs appuis constants notamment dans la réalisation du RGPH-5 et de la EHCVM-1 et 2.

Le Représentant-résident de la Banque mondiale, Fily Sissoko a félicité les autorités togolaises pour les efforts consentis et les innovations introduites dans la démarche analytique notamment l'approche holistique de la pauvreté en vue de répondre efficacement aux défis de développement.

« Nous félicitons les autorités togolaises pour leurs efforts constants d'assurer le bien-être des populations et pour avoir intégré l'approche non monétaire de la pauvreté dans l'analyse des données. Comprendre la pauvreté non monétaire en plus de celle monétaire est essentiel pour une approche holistique du bien-être. A cet effet, nous restons mobilisés pour accompagner le gouvernement dans ses efforts de promotion des politiques publiques ».

La Représentante-résidente par intérim de l'UNFPA, Edwige Adekambi-Domingo, de son côté, s'est félicitée de l'heureux aboutissement de ces opérations. Elle a salué la qualité des travaux d'analyse et l'implication du chef de l'Etat dans la réussite des opérations qui permettront d'accompagner le Togo dans la mise en place des politiques de développement.

« Je voudrais au nom de l'ensemble des partenaires techniques et financiers, exprimer notre haute considération à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour son engagement personnel dans la réalisation de cette opération entièrement digitalisée, et à portée très stratégique qui constitue aujourd'hui une véritable référence dans le cycle 2020 des recensements réalisés dans le monde entier ».

Les partenaires techniques et financiers ont réaffirmé leur disponibilité à soutenir le Togo dans la mise en œuvre des résultats issus du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et de la deuxième édition de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-2) pour l'efficacité des politiques de développement durable.



suivi efficace des politiques sociales et d'orienter la planification du développement, des réformes importantes ont été initiées afin de renforcer du système statistique national. Dans cette dynamique, l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) a mené des opérations statistiques d'envergure.

Au nombre de ces opérations figurent en bonne place le cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5) réalisé en 2022 et la deuxième édition de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-2) effectuée sur la période 2021-2022 à la suite de la première enquête réalisée en 2018-2019.

Les résultats issus de ces deux opérations mettent en évidence, des progrès réalisés par le pays dans les domaines démographique et socioéconomique.

Sur le plan démographique, la population résidente du Togo s'est établie à 8 095 498 habitants selon le RGPH-5 de 2022, dont 51,3% sont des femmes et 48,7% sont des hommes. L'une

à 2,3% 2022.

En matière d'accès aux services sociaux de base, la grande majorité des ménages, soit 83% ont accès à une source d'eau améliorée.

Quant à l'accès à l'électricité, il s'est établi à 70,3% des ménages avec une proportion à peu près de 9 ménages sur 10 en milieu urbain contre 5 ménages sur 10 en milieu rural, soulignant ainsi les défis d'extension de l'accès à l'électricité dans les zones rurales.

Dans le domaine de l'éducation, la parité est atteinte au niveau du primaire. En outre, le Taux brut de scolarisation (TBS) des garçons est sensiblement similaire à celui des filles, avec respectivement 115% contre 114% en 2022 selon les mêmes résultats. Par ailleurs, 7 personnes sur 10 âgées de 15 ans et plus savent lire et écrire, témoignant des progrès réalisés dans le secteur de l'alphabétisation.

Les progrès en matière de santé sont également notables. La mortalité infantile a enregistré une réduction remarquable de près de 50%, passant de 124 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010 à 58

rale et se caractérisent par une prédominance de l'autoconsommation et de l'économie informelle. Dans ce contexte, l'approche non monétaire de la pauvreté s'impose comme une méthode plus pertinente pour appréhender les multiples facettes de la pauvreté.

Il ressort des résultats des données issues des enquêtes harmonisées sur les conditions de vie des ménages de 2018-2021, une réduction sensible de la pauvreté non monétaire au Togo. Environ 28,9% des ménages étaient non monétairement pauvres en 2021, contre 37,1% en 2018, soit une baisse de 8,2 points de pourcentage.

L'analyse croisée des données révèle que la proportion des pauvres à la fois monétairement et non monétairement est de 20% en 2021 contre 25,3% en 2018.

S'agissant de la pauvreté monétaire évaluée à partir des revenus ou des dépenses des ménages, elle est également en baisse. En effet, l'incidence était de 43,8% en 2021 contre 45,5% en 2018 et 55,1% en 2015, ce qui correspond à une baisse de plus de 11 points de

Togo

BONNE NOUVELLE, L'HOTEL ÉCOLE LEBENÉ SE REPOSITIONNE DANS L'UNIVERS HÔTELIER

L'hotel École LEBENÉ, un acteur clé dans l'hôtellerie et de la formation hôtelière et touristique au Togo, réouvre ses portes le 18 décembre prochain, après une période de rénovation et de réorganisation. L'information a été donnée par les premiers responsables de l'hôtel, le jeudi

Entièrement rénové, l'hotel École LEBENÉ, offre désormais une gamme complète d'installations et de services adaptés aux besoins des voyageurs et des entreprises notamment 108 chambres modernes, confortables et élégantes, entièrement équipées avec climatisation à eau gla-

veurs togolaise et internationale; un parking spacieux et sécurisé; le Centre de formation intégré, pour former et perfectionner les futurs leaders du secteur hôtelier.

Pour lui rendre ses lettres de noblesse et le repositionner dans l'univers hôtelier togolais, Mme Nathalie Manzinèwè BITHO, expert-comptable, spécialiste de la restructuration des entreprises, a été choisi pour être l'administrateur provisoire de ce joyau historique et relever ce défi de taille.

"Après le départ du groupe Accor, l'hôtel était dans un état tel qu'il fallait le rénover de fond en comble. Nous avons fait une rénovation du sol jusqu'au plafond. Tout le sol des chambres qui était en moquette a été refait en carlage. Il en a été fait de même pour l'extérieur de l'hôtel qui a été également décapé avant d'être à nouveau peint. Nous voulons atteindre un certain niveau d'expérience client pour que ce dernier soit satisfait. Nous avons également estimé que si nous rénovons l'intérieur, l'extérieur du bâtiment, les cuisines et autres, ce ne serait pas bien d'oublier le personnel, les bureaux du personnel ont été donc réno-

vés", a affirmé l'administrateur provisoire.

Parlant de l'école, Mme Nathalie Manzinèwè BITHO a évoqué les raisons qui justifient sa mise en place. "Pour nous, il fallait mettre cela en place pour que les gens qui sortent de l'école puissent se recycler. Il ne s'agira pas seulement de former les gens pour l'hôtellerie. Nous aurons à organiser des batteries de formation pour amener des enfants vers les matières scientifiques", a-t-elle précisé.

En langue locale, "lébéné" signifie 'prendre soin de...', l'hôtel joue donc pleinement sa

état vétuste; Des affaissements au niveau de la grande terrasse.

Son slogan, « Renaissance d'une nouvelle ère », illustre sa transformation complète, offrant à ses visiteurs une expérience enrichissante tout en contribuant à la formation des professionnels de demain.

«Le financement de la rénovation de l'hôtel école Lébéné est le fruit de la volonté de SEM le président de la République, qui nous a instruit de relever ce joyau historique en s'appuyant sur la gestion maîtrisée de l'hô-



12 décembre 2024 au cours d'une rencontre avec les professionnels de médias.

Cette réouverture va marquer une étape décisive dans le développement de LEBENE, renforçant son rôle d'institution de référence dans le secteur hôtelier au Togo et en Afrique de l'Ouest.

En effet, avant sa reprise par l'état Togolais sous le nom de "LEBENÉ" en 2018, l'hôtel IBIS se trouvait dans un état de délabrement totale.

cée, wifi gratuit, télévision à écran plat, et salles de bains privatives; des salles de conférences pour des réunions, séminaires et événements professionnels; de nombreuses terrasses et espaces verts parfaits pour des manifestations, des célébrations ou des moments de détente; une piscine totalement reconstruite; le restaurant gastronomique le cocotier et le Bar wharf mettant en valeur la richesse et le raffinement de la cuisine et des sa-



partition dans l'univers hôtelier du Togo.

Les 108 chambres qui étaient dotées de moquettes de parquet avec des balcons qui étaient en latte de bois;

Le restaurant cocotier était dans un état vétuste avec une mezzanine qui s'enfonçait;

La piscine, dont les carreaux s'abîmaient et causaient des accidents;

Le jardin n'était pas modernisé;

La paillote du restaurant cocotier était également dans un

tel Sarakawa. C'est donc la bonne gestion de l'hôtel Sarakawa qui a permis de financer intégralement à hauteur de 3 milliards de fca les travaux de rénovation de Lebene. C'est un peu à l'image de ce que les consortiums étrangers font pour racheter d'autres entreprises. Au Togo, le climat des affaires voulu par SE le PR permet cette prouesse. Je vous informe d'ailleurs que Sarakawa poursuit son expansion également », a précisé, Mme Nathalie Bitho.

RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT

Le taux de croissance économique attendu à 6,3% en 2024, une diminution de 30 points de base par rapport à la prévision initiale

Le Conseil National de Crédit (CNC) a tenu sa dernière session ordinaire au titre de l'année 2024 le jeudi 12 décembre 2024 à Lomé dans les locaux de l'agence nationale de la BCEAO. Présidée par le ministre de l'Économie et des Finances, M. Georges BARCOLA, le Conseil a examiné le projet de rapport annuel du CNC destiné au Comité de Politique Monétaire (CPM) portant sur l'évolution de la situation économique et du système financier au titre de l'année 2024. Ce qui lui a permis de revoir le taux de croissance à la baisse.

Le ministre Barcola, président du CNC, a centré son intervention sur 3 points à savoir, la situation économique, le financement de l'économie, et la qualité des services financiers.

S'agissant du premier point, le ministre est revenu sur les raisons de la revue à la baisse du taux de croissance. « Comme vous le savez, le taux de croissance économique de 2024 avait été projeté à 6,6% au début de l'année, après 6,4%

en 2023. Après neuf mois d'activité, les indicateurs de conjoncture économique ont indiqué une consolidation moins soutenue qu'attendue de l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire, contrairement au secteur primaire qui a affiché une plus



forte résilience face aux effets négatifs des aléas climatiques. Cette évolution a conduit à une révision à la baisse de la progression de l'activité économique. Ainsi, le taux de croissance économique est attendu à 6,3% en 2024, en diminution de 30 points de base par rapport à la prévision initiale. Quant au taux d'inflation moyen, il s'est établi à 3,4% à fin septembre 2024, contre 5,7% à la même période de l'année précédente. Cette orientation baissière du taux

d'inflation est en lien avec :

- la détente des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux ;
 - et la stabilité des prix à la pompe des produits pétroliers. S'agissant de la dette publique, elle demeure maîtrisée et a représenté 64% du Produit Intérieur Brut à fin juin 2024 ».
- Pour le second point, il a relevé que les banques et les systèmes financiers décentralisés ont maintenu leurs concours à l'économie, avec une évolution



plus vigoureuse pour les banques.

En effet, le montant des nouveaux crédits mis en place au cours des neuf premiers mois par les banques au profit des opérateurs économiques du Togo s'est élevé à 645 milliards, en hausse de 10% par rapport au niveau enregistré à la même période de 2023.

Quant au volume des crédits octroyés par les institutions de microfinance aux agents économiques, il est ressorti à 218 milliards, non loin des 220 mil-

liards accordés à la même période de 2023.

Par ailleurs, les financements par affacturage ont connu une progression soutenue, avec un encours qui est passé de 24 milliards à fin septembre 2023 à 33 milliards un an plus tard. De même, les concours par crédit-bail ont crû de 22% en un an à 48 milliards.

A en croire le ministre, « toutes ces évolutions encourageantes ont permis aux créances sur l'économie de progresser, en glissement annuel, de 2% à 1.784 milliards au 30 septembre 2024, soit 30% du Produit Intérieur Brut ». Cette situation, poursuit-il, reflète, entre autres, la volonté des banques et des systèmes financiers décentralisés d'accompagner la consolidation de la croissance économique, nonobstant :

- en premier lieu, le contexte international marqué par le ralentissement continu de l'économie et le durcissement des conditions financières ;
- en deuxième lieu, le niveau relativement élevé des taux de dégradation de la qualité de portefeuille de crédit de certains établissements ;
- et enfin, en troisième lieu, les difficultés intrinsèques à l'activité d'intermédiation financière, notamment l'asymétrie d'information.

Félicitant les Directeurs Généraux des banques et des institutions de microfinance, le ministre les a encouragés à accroître davantage le niveau de financement de l'économie et

souhaité qu'en 2025, les premiers responsables des banques et des institutions de microfinance prennent en compte les trois (3) défis majeurs que sont la mobilisation des ressources suffisantes pour le financement adéquat des projets de développement du Togo ; l'accroissement continu des financements aux Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) ; et le développement de modèles financiers, pour la promotion de l'habitat et la poursuite de la mécanisation du secteur agricole.

Sur le troisième point, et selon le ministre, les informations disponibles indiquent que la profession, dans son ensemble, a fait des efforts dans l'offre des services de proximité par les banques et les systèmes financiers décentralisés.

En outre, il est noté une évolution satisfaisante du respect des obligations des établissements de crédit vis-à-vis de leur clientèle, en particulier la transparence des conditions débitrices et créditrices appliquées à la clientèle et les informations relatives aux dispositifs internes de traitement des réclamations.

Toutefois, au regard du nombre élevé des réclamations non résolues ou en suspens, le ministre a exhorté les Directeurs Généraux des établissements de crédit à redoubler d'ardeur dans la prise en charge des doléances des clients.

Togo-Culture

Mlle AFOLABI NADIRATOU, REINE DE BEAUTÉ 2025

La grande finale de l'élection Miss Togo 2025 a tenu toutes ses promesses dans la soirée du samedi 15 décembre 2024 à Lomé. A l'issue de la soirée, la nouvelle reine de beauté de cette 29ème édition a été couronnée. Il s'agit d'AFOLABI Nadiratou, la candidate N3.

Âgée de 21ans, la Miss Togo 2025 est étudiante en 2e année de Lettres Modernes. Elle mesure 1,80 m pour 55 kg. Elle a été élue par le jury parmi les 20 candidates en lice pour succéder à Yao-Amuama Nathalie.

Au cours de son mandat, Afolabi Nadiratou va promouvoir beauté, la culture togolaise, représenter le Togo dans divers concours de



beauté internationaux. Elle va également mettre en œuvre un programme social.

AFOLABI Nadiratou remporte aussi plusieurs récompenses notamment une voiture Nissan Kicks, une enveloppe de 5 millions de francs CFA, un séjour VIP à l'Hôtel 2 Février, une smart TV, un an de carburant gratuit, ainsi qu'un dressing haut de gamme composé de créations Uniwax et Emprunt by Zara.

"Je remercie tous ceux et celles qui m'ont soutenu de près ou de loin. J'irai dans le même sens que ma prédécesseure, parce que la femme est l'avenir, elle a besoin d'un soutien », a-t-elle dit dans ses premiers mots au terme de la soirée", a-t-elle laissé entendre au terme de la soirée.

4 dauphines ont été sélectionnés au cours de la soirée à savoir BANGANA Victoire Carine (1ère Dauphine), ADOMAYAKPO Ami Koko Séraphine (2ème Dauphine), WAGBE Adja (3ème Dauphine), TAOKO Albertine Ange (4ème Dauphine).

Pour sa part, le président du Comité Miss-Togo, Gaspard Baka a exprimé sa satisfaction pour la réussite de cette édition. Il a par ailleurs, remercié les partenaires de ce grand évènement pour leur soutien.

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 16 AU 23 DECEMBRE 2024

PHARMACIE BON PASTEUR
☎91 43 44 84 44 Av. de la libération, en face de Brother Home

PHARMACIE BOULEVARD
☎90 89 28 49 Bd. Du 13 Janv. Doulassamé

PHARMACIE CRISTAL
☎97 07 12 32 Boulevard Houphët-Boigny

PHARMACIE OCAM
☎92 85 99 55 Rue de l'ENTENTE

PHARMACIE KODJOVIAKOPE
☎22 21 89 90 Avenue Duisbour

PHARMACIE JUSTINE
☎96 80 09 31 291, Bd des Armées - Tokoin Habitat

PHARMACIE BON SECOURS
☎70 45 76 74 Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca

PHARMACIE AMITIE
☎7025 62 57 72 Av. des H drocarbures SOTED

PHARMACIE DE LA MAIRIE
☎91 03 21 21 39, Avenue Nicolas Grunitzky Nyékonakpoe

PHARMACIE RAOUDHA
☎91 61 33 32 Située au 4495 Boulevard Zio Hédzranawoe, derrière TOGO 2000

PHARMACIE N.D. DE LA TRINITE
☎98 46 50 88 Sise au 20 boulevard de la Paix à Super Taco

PHARMACIE FOREVER
☎9100 29 17 01 BP 4884 Lomé I -TOGO-52 Avenue des Kondona, face Garage Central Administratif

PHARMACIE SANTA MADONNA
☎70 01 03 03 Kégué, face maison Kader Cougbadja & Eglise catholique Ste Thérèse

PHARMACIE BIEN ETRE
☎22 26 45 16 1 00, bd du haho, hedzranawoe, à côté de la station d'essence total

PHARMACIE LA RUCHE
☎91 54 16 16 Attiéguou derrière la clôture de l'aéroport voie menant au Grand Contournement, non loin de l'école les Savoirs

PHARMACIE MADINA
☎91 18 33 33 WUITI en face de la cité de la CNSS à côté de UTB Novissi

PHARMACIE 2000
☎22 70 85 87 BE KPOTA près

du Marché Dzifa
PHARMACIE SEPOPO
☎70 34 65 65 ADAKPAME grand contournement, rond-point Sawleto non loin de la station Somayaf

PHARMACIE O GRAIN D'OR
☎22 70 06 90 Carrefour Zorrobar, Grand contournement

PHARMACIE BETHEL
☎98 58 64 64 ADIDOGOME Soviépe, bd du 30 Août, face OraBank et Ban ue Atlantique

PHARMACIE DES ECOLES
☎22 51 75 75 Face L cée Techni ue Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé

PHARMACIE EL-NISSI
☎99 73 39 32 Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédokoè-Gbomamé à 200 m de la station total d'Apédokoè

PHARMACIE HOSANNA
☎97 77 69 59 Carrefour Sagbado-Sémékonawo, en face de la station-service SANOL

PHARMACIE MAGNIFICAT
☎70 44 51 59 Adidogomé yokoè Agblégan, à 100m du palais royal de Yokoè

PHARMACIE MATHILDA
☎2251 15 34 Route PATASSE - Lomégan - ODEF

PHARMACIE EL-SHADAI
☎96 80 09 10 Face Ecole Théologie ESTAO

PHARMACIE ENOULI
☎22 25 90 68 Station d'Agbalépédogan

PHARMACIE LE GALIEN
☎96 80 0921 Rue Pavée d'Adidoadin

PHARMACIE DES ROSES
☎70 42 37 72 AGOE - Vakpossito, près de l'entreprise de l'Union

PHARMACIE BETANIA
☎96 80 10 1 1 Rue Sito, Totsi-Gblenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah

PHARMACIE VOLONTAS DEI
☎70 42 23 60 AvéEi, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar Sun City

PHARMACIE EL-SHAMMAH
☎70 43 25 85 Sise à Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes

PHARMACIE LA GRÂCE
☎22 25 91 65 Près de l'Auberge Sahara avant la Station

SUN AGIP Agoè

PHARMACIE ST ESPRIT
☎70 40 29 06 Sur la bretelle Agoè-Nyivé Kégué, Face au CEG Agoè-Est

PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES
☎70 4401 01 Carrefour Maison Blanche en allant à "Deux Lions" en face de STAM

PHARMACIE ZONGO
☎70 49 96 55 To bléko é carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblékopé

PHARMACIE TAKOE
☎91 55 18 04 Avant la station CAP ESSO de Zongo côté opposé

PHARMACIE REGINA PACIS
☎70 45 98 58 ADETIKOPE, Rte National NO I

PHARMACIE ABRAHAM
☎92 25 99 83 AGOE - Logopé Kossigan

PHARMACIE DIVINA GRACIA
☎93 83 91 00 quartier Agoè-Fiovi Carrefour Bafana-Bafana

PHARMACIE LA MAIN DE DIEU
☎93 40 21 21 AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galilée)

PHARMACIE ALTA
☎70 08 46 46 AGOE Anonkui Route Mission Tové en face du Centre Culturel Loyola

PHARMACIE ZOSSIME
☎70 46 26 64 AGOE - Zossimé, près du marché

PHARMACIE ST PHILIPPE
☎90 67 33 24 SANGUERA, Rte Lomé - Kpalimé près de la Station-service OANDO

PHARMACIE EVA
☎92 16 32 32 SANGUERA, Klikamé, Non loin du T-OIL

PHARMACIE OBSERVANCE
☎70 74 22 22 SOGBOSSITO, en face de la station Total Energies à Côté du Cam BIR

PHARMACIE DE L'EDEN
☎70 42 13 98 Route d'Aného, face Cité Baguida

PHARMACIE AVEPOZO
☎93 01 73 51 AVEPOZO Be Kome à côté de la place publique 04 BP: 353 Lomé -Togo

PHARMACIE LA PATIENCE
☎70 05 23 39 DJAGBLE, A 300 mètres du CMS Afokléfé.

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

**Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61**

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

Décentralisation

LE GOUVERNEUR DE LA RÉGION DES SAVANES AFFOH ATCHA-DÉDJI PREND OFFICIELLEMENT FONCTION

Nommé par décret pris en conseil des ministres le vendredi 23 août 2024, avec quatre autres, le Gouverneur de la région des Savanes Affoh Atcha-Dédji a

chefferie coutumière, le Colonel Awaté Hodabalo, en présence des autorités politiques, religieuses, traditionnelles et militaires de la région, cette cérémonie d'installation officielle

chargé de l'Administration territoriale. Affoh Atcha-Dédji est désormais le représentant de l'Etat dans la

l'extrémisme violent. Il a appelé à un travail collaboratif qui installe les valeurs du vivre ensemble que prône le



pris officiellement ses fonctions ce mardi 17 décembre 2024.

Présidée par le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la

permet désormais au gouverneur de la région des Savanes de mettre en action la gouvernance locale telle que voulue par le gouvernement togolais sous la coupole du ministre

région des Savanes et responsable de l'exécution des lois et des règlements ainsi que de la mise en œuvre de la politique définie par le gouvernement dans tous les domaines. Le ministre Awaté Hodabalo a vanté le parcours riche en expérience du gouverneur de la région de la Savanes et s'est dit confiant de sa capacité à relever les défis auxquels sont confrontés son ressort territorial.

« Votre impressionnant parcours illustre l'efficacité qui caractérise vos actions. Je voudrais seulement pour preuve, la dextérité avec laquelle vous avez dirigé la téléphonie mobile Togo cellulaire, puis le groupe Togocom en qualité de directeur général. Aussi, un travail novateur, majestueux, loyal et notable a-t-il été abattu sous votre leadership quand le chef de l'Etat en toute souveraineté vous a confié les portefeuilles ministériels des enseignement Primaire et secondaire, puis des Transports Routier, Aérien et Ferroviaire... » a fait savoir le ministre Awaté à l'endroit du gouverneur des Savanes, qu'il dit ne pas douter de son amour pour la patrie, de sa détermination et de son expérience riche et dense en matière administrative, de gestion des hommes et de son adhésion à la politique du développement du pays...

S'agissant de la mobilisation des populations de la région des Savanes, le ministre estime qu'elle dénote sans doute de l'adhésion à la politique de décentralisation et de déconcentration prônée par le Président de la république. Il a félicité les populations de la région des Savanes pour leur résilience vis-à-vis du terrorisme et de

chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Le Gouverneur Affoh Atcha-Dédji dans son intervention a rendu hommage au chef de l'Etat Faure Gnassingbé pour la confiance qu'il a placée en lui en le nommant Gouverneur de la région des Savanes. Il a salué le processus de décentralisation ambitieux que le chef de l'Etat met en œuvre et qui a déjà donné selon lui, des résultats tangibles qui permet de poursuivre le développement du pays. Pour lui sa nomination, plus qu'un honneur est une fierté. Il s'est dit très engagé à travailler sans relâche afin de contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale initiée par le chef de l'Etat et qui vise à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir le développement économique, améliorer les conditions de vie des populations à la base.

« C'est ensemble avec vous tous, acteurs locaux, société civile, populations, élus locaux et régionaux, partenaires, que nous parviendrons à bâtir une région dynamique et prospère dans l'intérêt de toutes et de tous. Je crois fermement que le développement de la région des savanes ne peut se faire sans la participation active de ses citoyens et citoyennes. Vous l'aurez compris, ma démarche sera essentiellement participative et inclusive », a indiqué le Gouverneur Affoh Atcha-Dédji qui a en outre invité les populations et tous les acteurs à être collaboratifs et engagés pour le bien de la région.

Atcha-Dédji va gouverner une population de plus de 1million 400 000 habitants qui couvre une superficie de 8 400km².

Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

VOICI L'INTÉGRALITÉ DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Suite de la page 3

quant les moyens de lutte contre le terrorisme.

Au titre des décrets,

9. Le Conseil des ministres a examiné et adopté un décret relatif aux experts judiciaires.

10. La loi n° 2019-015 du 30 octobre 2019 portant code de l'organisation judiciaire fixe les principes généraux relatifs aux experts judiciaires, et prévoit qu'un décret détermine les conditions d'inscription sur la liste des experts près les cours d'appel, les modalités de leur prestation de serment, la limite d'âge et les éléments détermi-

nant leurs honoraires.

11. Le présent décret fixe les règles d'établissement et de gestion de la liste des experts judiciaires, notamment les conditions et la procédure d'inscription des experts et les droits et obligations qui en découlent.

12. Son adoption contribue à une justice mieux éclairée et plus équitable, qui fonde le dénouement des litiges sur une expertise scientifique et technique fiable.

13. Le Chef de l'Etat a instruit que soit prise en compte dans cette expertise auprès des tribunaux, l'expertise des chefs traditionnels, notamment en matière foncière.

14. Ainsi, à titre d'exemple,

les instances portant sur le foncier rural pourront bénéficier des contributions d'experts des depositaires des us et coutumes applicables en la matière.

15. Le Conseil des ministres a examiné et adopté un décret portant tarification des actes notariés.

16. L'application de la loi n° 2001-009 du 16 novembre 2001 portant statut des notaires et les disparités observées dans les tarifs appliqués par les études notariales rendent nécessaire l'adoption d'un décret actualisant la tarification des actes notariés.

17. Ainsi, le présent décret, élaboré après avis de la Chambre nationale des notaires, actualise la tarification existante

et permet une harmonisation au plan national qui tient également compte de la pratique au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

18. Il prévoit des émoluments proportionnels et des émoluments fixes, les honoraires pour tous les actes non tarifés et la liquidation des débours et abroge le décret de 1960 portant tarification des actes notariés.

Au titre des communications,

19. Le Conseil des ministres a écouté une communication conjointe du ministre de la santé et de l'hygiène publique, du ministre de la sécurité et de la protection civile, et du ministre transports routiers, aériens et ferroviaires, relative à la sûreté et à la sécurité des sources et des matières radioactives en République togolaise.

20. Le nucléaire connaît plusieurs applications notamment dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'industrie, de l'agriculture. Dans le cadre des projets mis en œuvre dans ces domaines, en particulier celui de la médecine, plusieurs projets de centres de radiothérapie et de médecine nucléaire sont déjà opérationnels ou en cours de construction dans notre pays.

21. Le maniement et le transport de sources et de matières radioactives par divers modes, notamment à travers les voies terrestres, aériennes et maritimes, doivent être rigoureusement encadrés, pour la protection des personnes, de l'environnement et des infrastructures.

22. Ainsi, conformément à la loi du 10 juin 2020 sur l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire, des textes d'application seront pris pour réglementer le transport, le stockage et l'utilisation pacifique des matières nucléaires ou radioactives dans tous les secteurs économiques et sociaux.

23. Ils visent en particulier la protection des patients, du personnel et de la population, d'une part, et, d'autre part, l'encadrement et la sécurité des installations dans le respect des conventions de l'AIEA.

24. Le Conseil des ministres a écouté une communication conjointe du ministre des travaux publics et des infrastructures, du ministre transports routiers, aériens et ferroviaires, et du ministre de la sécurité et de la protection civile, relative à l'accident de circulation sur la RN1, ayant entraîné l'effondrement du tablier Est de la passerelle d'Agoo-Zongo.

25. Le vendredi 13 décembre 2024 aux environs de 14 heures, un accident de circulation est survenu à Agoè-Zongo entraînant l'effondrement du tablier Est de la passerelle piétonne.

26. Le bilan provisoire de cet accident est de huit (08) morts, trois (03) blessés graves évacués à l'hôpital pour des soins et d'importants dégâts matériels.

27. Le gouvernement s'incline devant la mémoire de ces

victimes et exprime de nouveau des condoléances aux familles endeuillées, en souhaitant également un prompt rétablissement aux blessés.

28. Le Chef de l'Etat a donné des instructions pour que toutes les victimes et les familles concernées bénéficient d'un accompagnement adéquat de l'Etat, en tenant compte des circonstances de ce drame.

29. Il a instruit le gouvernement de veiller à faire toute la lumière sur cet accident, et en particulier, en suivant avec attention les résultats de l'enquête ouverte par le Procureur de la République, afin que les responsabilités pénales soient clairement situées et reçoivent toutes les suites judiciaires appropriées.

30. Au regard des conditions irrégulières du gabarit de la semi-remorque transportant une citerne à gaz et ayant occasionné cet accident dramatique, le dirigeant de la société propriétaire de la semi-remorque a été écouté par la police judiciaire et placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête. De même, les dirigeants des entreprises chargées de la construction de l'ouvrage et de ses accessoires ont également été convoqués et écoutés.

31. Le Chef de l'Etat a ordonné qu'une commission d'enquête soit mise en place pour faire la lumière sur les circonstances de cet accident et situer les responsabilités administratives et contractuelles dans la construction de l'ouvrage, des garde-fous et autres installations de sécurité.

32. Des mesures immédiates sont prises pour veiller au respect strict du cahier de charges des entreprises attributaires de travaux, pour conduire une inspection de l'ensemble des passerelles, pour renforcer le dispositif de contrôle de la charge à l'essieu et du gabarit des véhicules transportant des marchandises, et pour déployer des services de police pour la détection des véhicules hors normes en circulation sur les voies publiques.

33. Le Conseil des ministres a écouté une communication du ministre de la sécurité et de la protection civile, faisant le point de situation de l'opération « zéro mendiant ».

34. L'opération « zéro mendiant » est une opération de déguerpissement des mendiants et vendeurs à la sauvette aux abords des carrefours et lieux publics à forte affluence, lancée à partir du 13 décembre dernier pour remédier aux risques à la sécurité publique et aux problèmes d'insalubrité dans la capitale et dans certaines grandes villes du pays.

35. Le Président de la République a instruit le gouvernement de poursuivre l'opération de déguerpissement à Lomé et de l'étendre aux villes de l'intérieur du pays, dans les prochains jours.

Fait à Lomé, le 16 décembre 2024
Le Conseil des ministres

PRIMA
Privés et professionnels indépendants

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boatogo.com

TMoney

devient

mixx

By **yas**

www.yas.tg

in f

Service client : 888